



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Chaux-de-Fonds, le 15 décembre 2021

Des effectifs horlogers stables en 2021

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) communique :

Fin septembre 2021, les effectifs de l'industrie horlogère s'établissaient à 57'491 travailleurs, soit une baisse de 59 postes (-0.1%) par rapport à l'année précédente. Le recours aux réductions d'horaires de travail (RHT) et la reprise rapide des exportations horlogères ont permis de préserver le personnel et son savoir-faire au sein des entreprises de la branche.

Optimisme de rigueur

Au 30 septembre 2021, on comptait 57'491 personnes actives dans le secteur horloger et microtechnique, soit 59 de moins que l'année précédente (-0.1%). C'est ce qui ressort du recensement annuel de la branche réalisé par la CP. Cette stabilisation témoigne de l'effet positif des réductions d'horaires de travail (RHT) utilisés durant la crise sanitaire. Ceux-ci ont permis de préserver le personnel qualifié au sein de l'outil de production et ainsi répondre rapidement à la forte reprise des exportations horlogères suisses dès le printemps 2021. Bien que cette embellie présente des disparités selon les gammes de prix, elle pousse à l'optimisme quant à l'évolution des effectifs en 2022.

Baisse du personnel administratif

Véritable baromètre du secteur, le personnel affecté à l'outil de production a présenté une très grande stabilité en 2021 avec une augmentation de 16 postes. Le personnel administratif est lui en recul de 99 unités (-0.7%) et celui de direction en progression de 24 unités (+1.5%).

Le nombre de travailleurs au bénéfice d'un diplôme des métiers s'établit à 25'665 (-2.8%), alors que les bénéficiaires d'une formation supérieure sont en progression (+3.4%). Le taux de personnel qualifié représente désormais 70% des effectifs globaux.

Le Jura et Genève en progression

Le trio de tête des cantons les plus horlogers en termes d'effectifs restent Neuchâtel (15'063), Berne (12'301) et Genève (10'499). Formé par ces trois cantons ainsi que Jura, Vaud et Soleure, l'« Arc horloger » concentre l'essentiel des ressources du secteur, soit 53'134 travailleurs (plus de 92% des effectifs totaux).

Les cantons de Neuchâtel, Berne et Vaud présentent une baisse des effectifs inférieure à 1%. Ce chiffre atteint -5.4% pour le canton de Soleure. Comme en 2020, les cantons de Genève et du Jura ont eux enregistrés une progression de leurs effectifs de respectivement +1.5% et +2.1%.

Près de 50'000 personnes pour le secteur conventionné

Les entreprises soumises à la Convention collective de travail (CCT) signée avec les syndicats du secteur sont largement majoritaires : elles représentent les trois quarts d'entre elles (511 unités) occupant 49'007 personnes. En d'autres termes, 85.2% des travailleurs exerçaient en 2021 leur activité dans des entreprises soumises à la CCT de la branche. L'horlogerie est l'un des secteurs économiques les plus conventionnés du pays.

Tous les résultats du recensement sont téléchargeables sur notre site internet

www.cpih.ch 

Pour de plus amples renseignements, merci de vous adresser à :

M. Philippe Bauer, Président, Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP),
Tél. : 079 / 437 04 17, e-mail : p.bauer@cpih.ch.

M. Ludovic Voillat, Responsable du Service Communication et Digital, Convention patronale
de l'industrie horlogère suisse (CP), Tél. : 032 / 910 03 86, e-mail : l.voillat@cpih.ch.

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) est l'organisation faîtière des employeurs de l'industrie horlogère et microtechnique. Elle regroupe plus de 500 entreprises occupant près de 50'000 travailleurs. "Politique patronale", "Formation professionnelle", "Santé et Sécurité au travail" et "Communication et Digital" constituent les 4 secteurs d'activité de cette organisation. Son Président est M. Philippe Bauer, Conseiller aux États, et son Secrétaire général M. François Matile.